

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.10.293

**PLU de Dirac :  
instauration de la  
déclaration préalable  
pour les clôtures**

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2020**

**Secrétaire de séance** : Joëlle AVERLAN

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

**Ont donné pouvoir** :

Monique CHIRON à Catherine BREARD, Sophie FORT à Xavier BONNEFONT

**Excusé(s)** :

Hervé GUICHET, Martine PINVILLE, Valérie SCHERMANN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.10.293**

URBANISME

Rapporteur : **Monsieur YOU**

**PLU DE DIRAC : INSTAURATION DE LA DECLARATION PREALABLE POUR LES CLOTURES**

Le conseil communautaire a approuvé la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Dirac par délibération du 15 octobre 2020.

GrandAngoulême est compétente en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu. Conformément à l'article R421-12 du code de l'urbanisme, elle est compétente de droit pour délibérer et soumettre les clôtures à déclaration préalable.

Il résulte de cet article qu'en l'absence de délibération de l'agglomération, les clôtures ne sont soumises à déclaration préalable de droit que dans un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques, d'un site inscrit ou classé. En dehors de ces secteurs, les clôtures ne seraient pas soumises à déclaration préalable.

Le règlement du PLU de Dirac, élaboré en grande partie sous la gouvernance de la commune puis avec l'appui de GrandAngoulême, régit la réalisation des clôtures avec des règles précises et qualitatives, différenciées selon les zones, et portant notamment sur leur aspect et leur hauteur.

La soumission des clôtures à autorisation présente un intérêt manifeste au regard du respect des enjeux d'intégration des parcelles bâties dans leur environnement urbain ou plus naturel, et permet de s'en assurer par le respect des prescriptions du PLU en la matière.

Aussi,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L421-4 et R421-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême issue de la fusion des anciennes communautés de communes et communauté d'agglomération, et la compétence de GrandAngoulême en matière de « plan local d'urbanisme et document d'urbanisme en tenant lieu » ;

Vu l'approbation du plan local d'urbanisme de Dirac par délibération communautaire du 15 octobre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la réunion préparatoire au conseil du 15 octobre 2020,

**Je vous propose :**

**DE SOUMETTRE** à déclaration préalable les clôtures sur l'intégralité du territoire de la commune de Dirac,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document concernant cette procédure.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de l'agglomération pendant un mois.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>26 octobre 2020</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>27 octobre 2020</b>